

2015 Décembre

*L'actualité du réseau
en bref...*



FLASH IN' FO

DSFIPE et TAF



**Nouvelles règles de gestion :
nouveau recul pour les agents**

Malgré de nombreuses actions menées par **FO-DGFIP** conjointement avec les autres OS : boycott en 1ère convocation des CAPN, entente pour la mise en place d'un mouvement de grève pour le 18 novembre, ajourné en raison des événements du 13 novembre, audiences avec le Secrétaire d'État au Budget, le Directeur Général, reste campé sur ses positions concernant les nouvelles règles de gestion qui entreront en vigueur pour les 1ères mesures en septembre 2016.

La communication sur ces nouvelles règles en a été faite sur Ulysse par la Direction générale le 27 novembre dernier. L'administration tente d'expliquer la nécessité inéluctable de procéder à ces modifications, dans ce communiqué, en présentant ces nouvelles règles comme des modifications « à la marge » afin de pouvoir s'adapter au contexte de nos missions.

F.O.-DGFIP rappelle que la dégradation de ce contexte résulte principalement de la suppression de plus de 30 000 emplois au cours de ces 10 dernières années.

F.O.-DGFIP condamne l'ensemble de ses mesures régressives et notamment la suppression des mouvements complémentaires pour les mutations des agents de catégories A et B !!

Quant à nos autres revendications formulées auprès du Secrétaire d'État au Budget lors de l'audience du 24 novembre concernant :

- l'arrêt des restructurations
- l'arrêt des suppressions des emplois
- l'ouverture de véritables discussions sur le devenir des missions et des services
- la revalorisation du régime indemnitaire

M. Christian Eckert a refusé de s'engager sur les deux premiers sujets tout en admettant que sur la forme on pouvait améliorer les choses.....Mais le fond est maintenu. Concession à minima de sa part, en annonçant qu'il n'est pas opposé au maintien de la prime d'intéressement collectif (PIC) et un abondement concomitant de la prime de restructuration de service (PRS).

Au vu des réponses insatisfaisantes de M.Christian Eckert, et à la demande de **F.O.-DGFIP** et des autres organisations syndicales (Solidaires et CGT) une

audience s'est tenue avec le Directeur général le 26 novembre. M.Parent s'est engagé dès la reprise du dialogue social à :

- organiser une réunion sur l'état des services et de nos missions
- mettre en place un groupe de travail sur les conditions de mise en œuvre de la PIC
- au sujet de notre demande de l'ouverture de discussions au niveau national concernant les restructurations des postes comptables et services, il a nié l'existence d'un quelconque plan pluriannuel de suppressions de postes et services. Cette affirmation est en totale contradiction avec les déclarations de son service Stratégie – Pilotage – Budget (SPIB) de juillet 2014 qui avait évoqué la fermeture de 850 postes comptables à l'horizon 2018.
- quant aux règles de gestion : c'est tout simplement « Circulez, il n'y a rien à revoir »

Vous trouverez sur le lien suivant le C/R complet de l'audience du 26/11/2015 avec le Directeur Général
[Audience du DG 26 11 2015](#)

**Revalorisation salariale
des fonctionnaires en vue ???**

Après plus de 5 ans du gel du point d'indice ; la Ministre de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu a laissé entendre sans l'expliciter clairement dans une interview à l'agence de presse spécialisée AEF, le 23 novembre dernier, que lors du rendez-vous salarial prévu avec les organisations syndicales en février 2016, une revalorisation de ce point d'indice qui sert de base pour la rémunération des fonctionnaires serait envisageable.

F.O.-DGFIP sera extrêmement vigilant sur la suite donnée à cette annonce et en analysera le moment venu son contenu !

Permanences au local

Pendant la campagne de mutation qui devra débuter très prochainement, FO assurera des permanences au local syndical (niveau -1) sur 1 ou 2 demi-journées par semaine. Les jours de permanences seront affichés sur les panneaux près de la badgeuse et dans la salle de détente. Nous sommes évidemment à votre disposition en dehors de ces permanences :

fo.tge@dgfip.finances.gouv.fr

ALPAF

La protection sociale des fonctionnaires de plus en plus menacée !

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique plus que jamais vigilantes et mobilisées face à une actualité sociale dense

Ci-dessous, le communiqué de presse du 2 décembre des Organisations Syndicales :

« Après avoir repoussé les propositions dangereuses portées par le PLFSS 2016 et obtenu une sécurisation juridique de la gestion mutualiste du régime obligatoire des fonctionnaires dans l'article 39 (devenu article 59), et alors même que la segmentation des risques, qui remet en cause les systèmes de solidarité entre actifs et retraités, n'est toujours pas écartée dans la rédaction finale de l'article 21 (devenu 33), la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique constatent que de nouveaux dangers se profilent dont l'impact ne serait pas des moindres sur la vie quotidienne de tous les agents publics.

A l'initiative du Sénat, le projet de loi de finances pour 2016 ouvre, une nouvelle fois, la perspective d'instaurer des jours de carence dans la Fonction publique : en l'occurrence, trois jours pour tous les agents publics, coupables d'être malades.

« *Cerise sur le gâteau* », par voie réglementaire¹ et en catimini, le Gouvernement décide de réduire très significativement le montant statutaire du capital décès des fonctionnaires de l'État, des magistrats et des militaires, décédés en activité², qui passe à un forfait de 13 600 euros. « *On passe d'un capital décès d'une année de rémunération à un simple capital obsèques !* », s'indigne Serge Brichet, Président de la MFP. Sans concertation avec les acteurs concernés et de façon souvent imperceptible, les modèles mutualistes de protection sociale solidaires et plus largement, les droits sociaux des agents publics sont ainsi brutalement remis en cause.

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique, dans le strict respect de leurs champs de compétences respectives, s'engagent ensemble à s'opposer à toute velléité de fragilisation de la protection sociale des près de 8 millions d'agents publics actifs et retraités. »

du changement pour les prêts

A partir **du 1^{er} janvier 2016**, dans la perspective de la dématérialisation des demandes de prêts et d'aides (prévue dans les prochains mois), **les agents devront adresser directement leurs dossiers au siège de l'ALPAF**, au lieu de les déposer comme ils le faisaient jusqu'à présent auprès de la délégation départementale.

La délégation de Loire-Atlantique restera à la disposition des agents pour les informer et les conseiller.

Cette décision du Secrétariat Général des Ministères Economiques & Financiers, participe des mesures de simplification qui accompagnent la baisse des moyens alloués aux politiques sociales.

Pour mémoire **suppression de la subvention de l'ALPAF pour 2016 et -28 millions sur le budget de l'action sociale en 2016.**

Dates à retenir

GT DUERP-PAP : 5/01/2016

CTL à la DSFIPE : 8/01/2016

CDAS : le 19/01/2016

BULLETIN D'ADHESION

Je souhaite adhérer au Syndicat **FO-DGFIP**.

Nom :

Prénom :

Affectation :

A.....,

le

(Signature)



FO-DGFIP DSFIPE et TAF : 30, rue de Malville 44040 NANTES Cédex

02 40 16 15 54 - <http://www.fo-dgfip-sd/930>

Rédaction : Julie BILLY - Jean-Louis CATHELOT